

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 24

votants 26

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX

le : 1^{ER} FEVRIER 2023

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2023

PRÉSENTS :

Mmes, S. PONCHON, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI,
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes, I. MILLET, N. BOUABDALLAH, F. MOURET, S. COMBE, S. DIET-PENCHINAT, MD. PAGES,
N. AUBERT

Mrs., D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. SIMON,
C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. JARILLO (pouvoir à E. CHAUVET), A. SALZE (pouvoir à D. CHAMBON),
D. MAHUET (pouvoir à R. SIMON), S. LAMBERT (pouvoir à C. AMIEL), C. CHAUVET (pouvoir à C.
ALLEMANY), L. ROQUEPLAN (pouvoir à ML. ANZALONE), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE),
C. BARRY (pouvoir à MD. PAGES)

ABSENTS :

M. TEISSIER

Secrétaire de Séance : Madame Solange PONCHON

20230201 – 02/FIN01. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

*M. Bernard REYNÈS, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT, M. Claude LABARDE,
Mme Marie-Danièle PAGÈS, M. Michel LOMBARDO et Mme Claire BARRY
ne prennent pas part au vote.*

La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants et ce, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Bien que ne représentant aucun caractère décisionnel, ce débat apparaît traditionnellement comme un moment privilégié d'échanges, permettant au Conseil Municipal d'être informé de l'évolution de la situation financière de la commune et de discuter des orientations qui préfigureront les priorités affichées, d'une part, dans le budget primitif de l'année et d'autre part dans les budgets à venir.

Le déroulement du Débat d'Orientation Budgétaire permettra :

- sur la base des données chiffrées issues des comptes administratifs des dernières années, d'analyser la situation financière et fiscale de la collectivité (niveaux d'épargne, endettement, fiscalité),
- d'évoquer les perspectives et orientations 2023.

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances/Economie le 19 janvier 2023
Vu le rapport présenté et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 1 abstention

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires 2023 présenté au Conseil Municipal : sur le fondement de ce rapport, un débat sur les orientations budgétaires 2023 et sur les perspectives pluriannuelles s'est déroulé au sein du Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 02 février 2023

LE MAIRE
Marcel MARTEL

